

Engagement ministériel non tenu le SI.EN dans l'action

Editorial

PAROLE DE MINISTRE

Madame la ministre s'était engagée à nous rencontrer en mars et à apporter des réponses à nos revendications.

Nous lui demandions, pour le système éducatif et pour les corps d'inspection, démocratie, citoyenneté, dialogue, cohérence, équité, transparence.

Parole non tenue ; pire, si nous n'avons eu aucune réponse verbale, nous avons pu constater des pratiques ministérielles à l'opposé même de nos demandes.

C'est bien connu, les ministres de l'Education nationale sont atteints de surdité.

Souvenons-nous du ministre BAYROU qui percevait les sons avec une très forte distorsion. Il entendait des pipeaux.

Ce fut long, mais nous l'en avons guéri et il nous en a remercié.

N'en doutons pas, le mal dont souffre nos ministres n'est pas incurable.

La détermination et l'engagement dans l'action de l'ensemble des inspecteurs permettront aux ministres de retrouver, pour le plus grand bien du système éducatif, toute leur acuité auditive.

Michel LE BOHEC
le 6 mai 1998

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 47

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**

Olga Diaz : 01 41 08 01 01

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les

personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Dernière minute (page 13)

Premières mises en oeuvre du rapport Pair ?

AGENDA

15 - 18 avril

* PARIS / 4ème Biennale de l'Education et de la Formation : débats sur les recherches et les innovations (M. LE BOHEC - P. ROUMAGNAC)

21 avril

* MEN / Séance plénière sur la Formation continue des adultes - y compris dans l'Education nationale - (M.-P. COLLET)

22 - 28 avril

* Procès en appel - Drame du Drac

22 avril

* Ouverture procès du Drac (G. SANTARELLI y représentait le S.G. et le Bureau National)
* Réunion de la section académique de NANTES (M. MARUCELLI)

24 avril

* Réunion de la section académique de CAEN (M. LE BOHEC)

25 avril

* Rencontre SNIPRIA-SI.EN-FEN (M. LE BOHEC - M.-P. COLLET - Cl. ETIENNE - J.-Cl. QUEMIN)

27 avril

* Réunion de la section académique de RENNES (M. LE BOHEC)

28 avril

* Comité technique paritaire / A.E.F.E. (J.C. QUEMIN)
* Procès du Drac (M. MARUCELLI)

28-29 avril

* LYON / Colloque " *Quels savoirs enseigner dans les lycées ?* " (J. BILAK - B. DE GUNTEN)

29 avril

* Réunion de la section académique de NANCY-METZ (P. ROUMAGNAC)
* Réunion de la section académique de BORDEAUX (A. POUILLIE - D. GAUCHON)

30 avril

* Réunion de la section académique de LYON (M. LE BOHEC)
* Réunion de la section académique de STRASBOURG (Ch. MORITZ - P. ROUMAGNAC)
* M.E.N./ A sa demande, audience auprès de M. ORIANO - Cabinet de Cl. ALLEGRE - sur l'enseignement des langues étrangères (M. LE BOHEC - J.-Cl. QUEMIN)

4 mai

* Bureau National
* Audience auprès de C. CHANTEPY, directeur du Cabinet de S. ROYAL (M. LE BOHEC - J. BILAK - M.-P. COLLET - R. HASIAK - B. LESPEL - P. ROUMAGNAC)

5 mai

Conseil Syndical

6 mai

Bureau National

Intégration dans le corps des IPR-IA

Titularisation des collègues intégrés dans le corps des IPR-IA au titre des listes d'aptitude de 1996 et 1997.

Le décret du Président de la République, en date du 17 avril 1998, (Journal Officiel du 24 avril 1998) porte la titularisation des collègues inscrits sur ces listes d'aptitude.

Erratum sur le bulletin 46, des problèmes techniques d'impression ont fait «sauter» la fin de certains articles :

page 7 : ... à une promotion ou à une sanction.

page 8 : ... sur proposition motivée des deux évaluateurs et après avis d'une commission paritaire.

page 14 : ... l'expression de ma considération distinguée.
Signé Emile Zuccarelli.

DRAC 1995-1998

Au millier de collègues qui, de l'hexagone et des départements d'outre-mer, m'ont manifesté un immense soutien, psychologique mais aussi juridique (puisque ma relaxe de première instance s'appuie sur nos statuts et missions),

Aux camarades du Bureau National - ancien et nouveau - qui m'épaulent depuis le début et qui ont su manifester leur présence syndicale et amicale lors des deux procès, avec un mot tout particulier pour Evelyne, notre secrétaire, qui répondait présente dès le 6 décembre 1995,

Enfin et surtout à mes camarades de l'Isère, actifs et retraités, qui ont su se relayer pour me témoigner d'un soutien constant et sans faille depuis le 5 décembre 1995,

MERCI !

Anne-Yvonne SAVIGNEUX
le 3 mai 1998

Billet d'humeur

Pilotage au sommet

Depuis quelques mois, nombreuses sont les directives qui arrivent du Ministère sans qu'il y ait eu aucune concertation préalable et sans que leur mise en oeuvre ne donne lieu à aucune concertation.

D'ailleurs, la plupart de ces directives ne font même pas l'objet d'une publication au BO : c'est le cas par exemple des comités locaux d'éducation, de l'apprentissage des langues au CM2 pour la rentrée 98 ou de la semaine des parents à l'école.

Il est demandé aux IEN de tout mettre en oeuvre pour exécuter les ordres, malgré des délais invraisemblables, des objectifs parfois ambigus et des modalités souvent irréalistes...

Dans le même temps, on affiche une volonté de dialogue dans de nombreuses tables rondes et un effort d'analyse à travers de multiples rapports.

Bien que le ministre rappelle sans cesse qu'il n'est pas lié par les recommanda-

tions de ses experts, on trouve dans le rapport PAIR quelques affirmations fortes et de bon sens dont nos pilotes feraient bien de s'inspirer.

«Un travail collectif est nécessaire à tous les niveaux pour permettre la responsabilisation et l'adhésion des personnels.»

Le pilotage n'est pas seulement décision mais aussi régulation qui comprend notamment l'impulsion (intégration des objectifs par les acteurs) et l'animation (échanges entre les acteurs pour enrichir leurs démarches).

La décision est préparée par un dialogue avec ceux qui la mettront en oeuvre. Elle donne du sens à leur travail et recherche leur adhésion. Elle respecte leur autonomie.»

Le ministre, les recteurs, les directeurs des services départementaux continueront-ils longtemps de donner des ordres en considérant que toute critique est une manifestation de mauvaise volonté, de conservatisme, voire d'insu-

Sommaire

Agenda	page 2
Titularisation	
dans le corps des IPR-IA	page 2
Drac 1995 - 1998	page 2
Pilotage au sommet	page 3
Conseil syndical du 5 mai 1998	pages 4 à 7
Du côté des retraités	page 7
Langues : par des professionnels	page 8
Langues : courrier ministériel	page 9
Rencontre avec M. Oriano	page 9
De table ronde en table ronde	pages 10 et 11
La pompe ou le verre d'eau	page 11
Hommage à Jean Legrand	
et à Georges Ouvrard	page 12
Du bon usage du rapport Pair	page 13
Fonctionnement des IEN-ET	pages 14 et 15
Concours de recrutement IEN 1998	page 16

bordination?

Ce type de management est doublement irresponsable : il ne tient pas compte de l'avis de ceux qui ont la connaissance des réalités du ter-

rain et il ne permet pas de créer les conditions d'une adhésion indispensable à l'efficacité de l'action.

Andromède

Pub Foucher

Réunion du mardi 5 mai

Intervention du secrétaire général

Michel Le BOHEC fait état de la bonne syndicalisation des collègues et note que le passage dans le corps des IPR-IA est devenu une chose normale dans l'esprit des décideurs. La création d'un corps unique aux missions diversifiées reste la revendication essentielle.

Il fait état des difficultés dans les rapports avec le ministère : responsabilités diffuses, multiplication des tables rondes, décisions sans concertation préalable.

Le secrétaire général rappelle les diverses actions du syndicat et rappelle aux responsables académiques deux principes :

- utiliser les fonds syndicaux pour l'envoi du courrier ;
- observer la confidentialité des travaux des CAPA. Les informations données ne peuvent concerner que les intéressés individuellement.

Interventions des responsables académiques

Jean-Claude BOILEAU (Guadeloupe)

Dans ce rectorat né le 1er janvier 1997, "l'infériorité" en moyens par rapport à ceux de la métropole est insoutenable.

En ce qui concerne les IEN, la prise en charge des frais de déplacement ayant été transférée aux académies d'accueil, il est devenu très difficile, voire impossible, de se faire accepter dans un stage.

Notre collègue nous délivre son billet d'humeur :

« Chers camarades

Je ne vous apporte pas le salut de la Guadeloupe. Cela vous ferait -encore- sourire.

Je me lasse à répéter depuis des années que nous sommes un département comme les autres, plutôt plus chargé (le 37ème par ordre d'importance) 13 IEN et 7 IEN-ET ont en charge 65 000 enfants, 320 écoles, des collègues, des L.P...

Aux cocotiers et aux plages de sable, VOUS POUR-

RIEZ AJOUTER QUELQUES CYCLONES...

SAVEZ-VOUS qu'il nous a fallu deux ans et demi pour remonter la circonscription de Morne à l'Eau dont les écoles ne disposent que de 6 ordinateurs ?

QUE deux IEN et demi disposent d'un ordinateur au bureau ?

QUE mes maîtresses et maîtres d'école, avec le courage que j'apprécie depuis 12 ans, travaillent souvent sous des températures de 30 à 32° dans des conditions matérielles spartiates !

QUE beaucoup d'enseignants n'hésitent pas à payer de leurs deniers un matériel indispensable à leur travail ?

QUE les dîners dansants sont souvent les seuls moyens d'abonder des coopératives squelettiques ?

SAVEZ-VOUS que nos municipalités sont pour la plupart sous tutelle financière, et qu'il faut faire avec... ?

NOUS NE POUVONS PLUS SUPPORTER ces inégalités insensées, et le petit enfant de Beaune a bien de la chance face au petit port-louisien.

NOUS EN AVONS ASSEZ d'être traités avec condescendance, quand ce n'est pas avec mépris.

LE 23 AVRIL LES SYNDICATS REUNIS en intersyndicale ont appelé à une grève illimitée. Les personnels de l'Education (enseignants et non-enseignants) soutenus par les parents ont d'abord été jetés, il n'y a pas d'autre terme, par un ministère plein de morgue et de sang-froid ("à 8 000 km, et au téléphone, cause toujours, bel oiseau des îles").

Il aura fallu retenir un Recteur, camper devant un Rectorat cadennassé pour qu'on daigne nous envoyer un médiateur, et une mission de deux I.G. qui partira dare-dare, pleine de coups de soleil et de promesses dont on sait qu'elles ne sont que rarement et/ou partiellement tenues.

CHERS CAMARADES, au jour d'aujourd'hui, nous autres guadeloupéens en avons marre !!!

MERCI de votre attention.»

Bernard LE HALLE (Nancy-Metz)

L'inspecteur d'académie de Moselle a procédé à un redécoupage des circonscriptions sans aucune concertation avec les IEN concernés.

L'inspection de l'apprentissage doit être clarifiée après le réétiquetage des postes.

Les IPR-IA nommés sur liste d'aptitude n'ont pas à subir de pressions pour changer d'académie.

16 collègues sur 19 ont estimé le rapport Pair moyen-

nement ou plutôt satisfaisant.

La section académique du SI.EN-FEN mandate le Bureau National pour qu'il interviene auprès de la DPATE afin que le poste Economie/gestion, occupé actuellement par un collègue qui exerce des fonctions électives, soit mis au mouvement. Ce collègue doit être placé en position de détachement.

Lise ADAM (Lyon)

La revendication sur la revalorisation de la classe normale doit être menée parallèlement au passage dans le corps des IPR-IA.

L'action ayant pour objet les Comités Locaux d'Education (CLE) devra être reprise. Il faut engager une concertation à propos des recrutements des aides-éducateurs.

Le SI.EN-FEN doit prendre position sur les ZEP et sur les postes à profil.

Bernard ACHDDOU (Nantes)

L'accord est global avec l'action du SI.EN. Il serait bon que le SI.EN soit représenté dans les commissions paritaires des IPR-IA. La multiplication des postes à profil pour le mouvement est inquiétante. Les collègues ont bien suivi la semaine d'action. Le blocage institutionnel est le seul moyen de nous faire entendre actuellement. Dans les avis à émettre à propos du rapport Pair il faut trouver une voix commune avec la FEN et en particulier le SE-FEN.

Yannick TENNE (Rouen)

80 % des IEN 1er degré sont syndiqués mais des progrès restent à faire auprès des IEN-ET, des IEN-IO et des IPR-IA. Des actions fortes, comme le blocage des C.L.E., ont donné une audience forte au syndicat qui peut alors obtenir d'autres revendications. (exemple : critères pour la HC)

Fernand EHRET (Strasbourg)

Le retrait du mot d'ordre de refus de la mise en place des C.L.E. a été mal compris localement. Il y avait en effet une forte mobilisation sur cette action. Le syndicat y a perdu de sa crédibilité.

L'accent doit être mis sur le déroulement des carrières ce qui aurait eu un effet sur les retraites. Les collègues du Haut-Rhin avaient engagé une action auprès des élus, auprès de la presse. Ils sont très sensibles aux comparaisons européennes où les fonctions des inspecteurs sont différentes.

Guylain HOIN (Amiens)

La syndicalisation est stable ; l'Oise n'a pas de responsable départemental alors qu'il y a des syndiqués. Le Recteur de l'Académie a inventé un "effet mémoire" pour mener les CAPA. Mais cet effet n'est pas retenu pour la liste d'aptitude, le passage à la hors-classe ou la notation ce qui est incohérent. Notre action dans le domaine de la formation continue est à reconsidérer au moment où cette formation est prise en charge par les IUFM. Quant aux actions à venir, les syndiqués sont en attente de consignes. Il faut répondre par le blocage à une situation bloquée et saisir la parution du rapport PAIR pour clarifier les problèmes d'un système éducatif qui n'est pas équitable pour ses personnels.

Pierre GILLIOT (Caen)

Excuse le responsable académique. Note une amélioration de la syndicalisation mais l'assistance aux réunions est paradoxalement attribuée à un découragement face au déclassement par rapport aux chefs d'établissement et aux directeurs de C.I.O. Cependant la semaine d'action a été massivement suivie.

Les réactions au rapport PAIR sont globalement positives. Cependant, les références au modèle anglo-saxon laissent perplexes. Certains collègues tiennent à leur tutelle sur un territoire. L'inspection en compagnie d'un chef d'établissement pose le problème du partage des responsabilités. On suggère de créer au niveau d'une entité territoriale, qui pourrait être le canton en zone rurale ou autre, un E.P.L.E. avec à sa tête un chef d'établissement assisté de deux adjoints (un pour le 1er degré, un pour le second degré) qui générerait l'ensemble des classes relevant de son autorité. L'IEN serait le responsable d'un ensemble d'E.P.L.E.

Charles RONGIER (Bordeaux)

La semaine d'action du 27 au 30 avril 1998 a été l'objet d'un engagement modeste. Les syndiqués attendent que le SI.EN poursuive l'action.

La section académique a proposé en priorité de ne plus participer à la formation continue, ni aux CLE, ni à la gestion des aides-éducateurs. Il importe que nos actions soient lisibles, qu'elles s'inscrivent dans la durée et respectent l'image des IEN.

Le rapport Pair est jugé satisfaisant mais plusieurs points sont inacceptables, notamment l'évaluation des inspecteurs du 1er degré qui serait confiée aux IA-DSDEN alors que le Recteur assurerait celle des autres inspecteurs.

Pierre ZAMMIT (Nice)

Excuse le responsable académique. Indique que la semaine d'action lancée par le B.N. n'a pu être suivie pour des raisons de calendrier. Le blocage des C.L.E. par les IEN a conduit l'IA à le mettre lui-même en place à Toulon. Le

ras le bol du métier et l'inquiétude se manifestent, en particulier chez les jeunes collègues. La demande d'engager l'action est certaine. Quant au rapport Pair, il peut conduire au meilleur comme au pire ; tout dépendra du rapport de force. Quel type d'action ? Sur le court terme on ne gêne pas. On ne peut gêner que sur le long terme.

L'important est de crédibiliser le Bureau National et de manifester notre présence sur le terrain. Dans le Var, il a été décidé de cesser le travail le 14 mai et de manifester devant la Préfecture. Si les Préfets relaient l'écho de nos revendications, elles seraient peut-être entendues ?

Jean-Marie PICHON (Rennes)

La dernière réunion académique a réuni 3 départements sur 4. La syndicalisation est bonne, mais se traduit mal en actions partagées. Les thèmes abordés ne sont pas nouveaux, ils concernent : les conditions de fonctionnement, en particulier pour les IEN-ET et IPR-IA, les frais de déplacement, etc... ; l'importance grandissante des directions diocésaines est inquiétante ; la multiplicité des tâches, des missions fait perdre de vue le fil conducteur de notre fonction.

Le rapport Pair doit être vu en relation avec la réflexion plus générale sur l'aménagement de notre fonction.

Jacqueline PLATIER (Val d'Oise)

Les collègues estiment que le Bureau National doit engager l'action et ils ont fait l'inventaire de ce qui est possible : blocage des concours IUFM - pas de participation aux stages de directeurs - ne pas réunir les CLE - pas d'entretiens-bilans pour les emplois-jeunes.

Gaston GRARE (Lille)

Signale un bon taux de syndicalisation, en particulier chez les ET (29 actifs sur 34); Il lui semble indispensable de positiver l'action du SI.EN-FEN. L'objectif du corps unique est légitime. Il reste à démontrer plus nettement qu'il s'impose. Il faut soutenir l'action du B.N. : les critères pour l'avancement à la hors-classe, les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'IPR-IA.

C'est bien grâce au SI.EN-FEN seul que tout cela a été obtenu, et particulièrement l'accès à l'échelle-lettre A.

Une étude faite sur l'académie de Lille, montre que si tous les critères proposés par le SI.EN-FEN avaient été appliqués, l'accès à l'échelle-lettre aurait été possible pour tous.

Pour ce qui concerne les rapports Pair et Meirieu, le BN devrait en souligner les aspects positifs.

Michel CRUCHET (représentant des retraités)

Intervient rapidement pour excuser son absence de l'après-midi au Conseil syndical et remercier les quelques collègues et le Secrétaire Général qui ont évoqué les retraités. Il en profite pour rappeler la solidarité entre actifs et retraités qui sont également intéressés par une nouvelle échelle indiciaire. Ce sera vraisemblablement la seule voie pour obtenir réparation de l'injustice faite aux retraités suite au décret de juillet 1990.

RESULTATS DE L'ELECTION AU B.N.

Président de la commission de dépouillement des votes, Michel CRUCHET donne lecture des résultats relatifs à l'élection partielle - poste laissé vacant après la démission du Bureau National de Maryse LE MOËL.

180 bulletins ont été dépouillés.
6 sont nuls
2 sont blancs
172 exprimés.

Ont obtenu :

Jean-Marie CORNUEY : 10 voix
Jacques MELIN : 52 voix
Maurice RIBEYROL : 61 voix
Gilles VERNAY : 49 voix

Maurice RIBEYROL est élu au Bureau National.

Réponses du Secrétaire Général

Après avoir félicité le nouvel élu au Bureau National et remercié les autres candidats pour leur participation à la vie démocratique du syndicat, Michel LE BOHEC déclare qu'il a bien écouté et entendu ce qu'ont dit les Responsables académiques qui ne doivent pas désespérer de la situation difficile actuelle. Le corps unique d'inspection est là et le SI.EN-FEN NE FERA PAS MARCHE ARRIERE. Le Bureau National appliquera les motions de congrès.

Les inspecteurs ne sont pas les seuls à vivre une situation de plus en plus complexe. Il est d'accord sur le constat de dysfonctionnements multiples (Guadeloupe, nominations de certains IEN, initiatives non concertées de certains IA-DSDEN, etc...), d'incohérences (absence d'un corps unique d'inspection et, une fois de plus, mesures dont ne bénéficie qu'un seul corps, celui des IPR-IA), ambiguïtés : affichage d'une volonté forte de concertation et ignorance des syndicats...

Il prend en compte la nécessité de poursuivre et améliorer le travail d'information et de formation sur le corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

A propos du rapport PAIR, qui met en cause d'autres catégories de personnels, il est évident, et cela a été amorcé, qu'une concertation au sein de la F.E.N. est tout à fait nécessaire, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau local.

La dimension européenne sera développée ultérieurement. Le SI.EN-FEN ne peut toutefois répondre à tout en même temps. Ses positions sont construites à partir de la réflexion du Bureau National qui s'appuie sur les contributions des collègues sur le terrain. Cette démarche démocratique, le SI.EN-FEN y est très attaché, comme il l'est aussi à la solidarité avec les collègues retraités qui se plaignent de ne pas être suffisamment associés à la vie syndicale et aux réunions locales et qui constituent une force réelle qui doit être sollicitée : Historique du syndicat, réflexions, interventions diverses.

Nous devons obtenir des appuis : parlementaires, représentants des parents, relations à privilégier avec la presse qui doit relayer nos actions.

Quelles actions ? Il appartiendra aux commissions de secteur d'en débattre l'après-midi.

Rapport des commissions de secteur

Information et Orientation

(Bernard LESPEDES)

Rapport Pair : il contient des propositions intéressantes, d'autres sont ambiguës parfois contradictoires (gestion des inspecteurs).

Sur le pilotage, il est incontestable qu'il existe un sous-encadrement pédagogique, notamment pour la vie scolaire.

Il faudrait aussi se garder de ne pas créer de nouvelles hiérarchies sous prétexte d'en réduire le nombre.

Sur le principe de constituer les C.I.O. en Etablissements Publics, il y accord. Mais faut-il les regrouper ? Pourquoi pas.

Qu'il y ait un pilotage national, au sein d'une mission nationale, cela est évident.

Les I.O. sont dubitatifs quant au rôle des I.A., coordinateurs et représentatifs des autres I.A. auprès des responsables départementaux. Quelle différence avec les actuels DSDEN ?

Ils sont également hostiles à tout enfermement dans un service particulier qui irait à l'encontre de la volonté de décloisonnement.

Sur les actions : elles doivent s'inscrire dans la durée pour peser. Les missions essentielles sont celles qui sont prévues au décret statutaire, article 2. L'action est nécessaire et les journées d'action tournantes auprès des Préfets sont opportunes.

Pour ce qui concerne leur secteur, les I.O. ont décidé d'aller inspecter les personnels des C.I.O. Ils sont plus réservés pour ce qui concerne la formation continue : de qui ?

Ils ne sont pas d'accord pour peser sur les emplois-jeunes : on ne peut refuser de les recruter. Bonne idée de la voiture au garage, opération assez facile à médiatiser.

Enseignement technique et professionnel

(Marie-Paule COLLET)

La réunion a porté essentiellement sur les modalités d'action dont l'objectif doit rester celui du corps unique.

Parmi les actions retenues : grève du zèle - Boycott des réunions à caractère hiérarchique convoquées par les DAET. Manifestation nationale à Paris avec transport en autocars. Manifestation devant les rectorats avec demande d'élection d'un coordinateur des inspecteurs. Refus d'appliquer le PTA (quand il existe).

La réunion a été très animée, mais très riche.

Premier degré

(Bernard ACHDDOU)

Compte tenu des difficultés rencontrées actuellement sur le terrain, la réunion a été riche mais très agitée.

L'action syndicale devra être graduée, avec des étapes à trouver.

Il est important de fixer des paquets d'actions mais de les placer dans une cohérence d'ensemble.

Les I.E.N. 1er degré sont submergés par l'accumulation des tâches. Il leur faudrait donc se recentrer sur leurs missions essentielles :

- les journées d'action tournantes sont bonnes, mais elles sont insuffisantes.

- d'autres actions possibles ont été énumérées et débattues : les concours (de moins en moins de collègues sont concernés), les stages directeurs d'école (pourraient être entièrement confiés aux I.U.F.M.), une journée de grève (une durée trop peu significative), la carte scolaire.

Les actions retenues devraient être regroupées avec des objectifs précis et programmés.

Conclusion du Secrétaire Général

Le Bureau National aura à prendre en compte les propositions des commissions de secteur pour décider de l'action à conduire dans les prochains mois. Il les mettra noir sur blanc et les diffusera dès jeudi matin.

Il faut faire la démonstration que les I.E.N. bougent et vont bouger encore plus s'ils ne peuvent être entendus.

L'action du Bureau National ne peut trouver toute son efficacité que si elle est relayée au niveau des académies.

C'était l'objectif de cette réunion qui a été une réunion de clarification.

Extrait du message minitel du 6 mai 1998

LES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

I - RENCONTRE MEDIATISEE PAR ACADEMIE DE TOUS LES INSPECTEURS AVEC RECTEUR ET PREFET ; INFORMATION DES ELUS.

II - 1 - RECENTRAGE SUR LES MISSIONS D'INSPECTION ET D'EVALUATION.

II - 2 - TRAITER TOUTE QUESTION AVEC LE TEMPS NECESSAIRE. AUCUNE REPONSE DANS L'URGENCE. DETERMINATION COLLEGIALE DES DELAIS ET MODALITES (EXEMPLE ENQUETES).

II - 3 - LETTRE AU RECTEUR POUR QU'IL NOUS DEMANDE D'UTILISER NOTRE VEHICULE A PARTIR DE LA RENTREE.

III - IER DEGRE : NE PLUS PARTICIPER A LA MISE EN OEUVRE ET AU FONCTIONNEMENT DES COMITES LOCAUX D'EDUCATION.

III - ET : NE PAS REPENDRE AUX CONVOCATIONS DAET SE SITUANT DANS UNE RELATION HIERARCHIQUE.

III - IO : INSPECTER PERSONNELS DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION.

Du côté des retraités

Depuis trois mois, aucun texte spécifique concernant les retraités n'est paru au bulletin. Signe indubitable d'une attente impatiente qui n'a que trop duré. Ce n'est pas, pour autant, qu'ils ont été absents des préoccupations et des débats de nos instances nationales et qu'il n'a pas été, à chaque fois que l'occasion s'est présentée, question d'eux, de leurs problèmes, de leurs revendications, de leurs espoirs jusque là déçus, du combat qu'ils mènent depuis de longues années déjà.

Mais cela mérite une explication.

Dans l'attente d'une réponse promise pour mars par Ségolène ROYAL, réponse que nous attendons toujours, il avait été décidé, lors du Bureau National qui s'est tenu à Poitiers, que nous nous adresserions à Lionel JOSPIN, le Premier ministre. C'est chose faite mais nous sommes, là encore et une nouvelle fois, dans l'attente.

Les choses sont cependant modestement en train d'évoluer puisque, à l'heure où je rédige le présent texte, j'apprends :

- qu'une délégation syndicale sera reçue au cabinet de Claude ALLEGRE le 30

avril. L'objet retenu, dont je ne conteste ni l'intérêt ni l'importance (il s'agit de l'enseignement des langues étrangères à l'école élémentaire) ne concerne bien évidemment pas les retraités ;

- qu'une autre audience est prévue, le 4 mai, au cabinet de Ségolène ROYAL, pour tenter d'avancer sur la définition des critères d'accès à la hors-classe des I.E.N. et au corps des IPR-IA, sur la refonte indiciaire de la carrière des I.E.N. et sur la mise en place du corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées.

La refonte indiciaire de la carrière des I.E.N. est susceptible de rectifier l'anomalie que constitue le calcul de la retraite sur la base de l'indice 731 pour les collègues qui n'ont pas bénéficié du nouveau statut.

Cette dernière audience va-t-elle ouvrir les perspectives attendues ?

Le Bureau National et le Conseil Syndical vont se réunir les 4, 5 et 6 mai. Mais il va de soi que j'ai demandé au Secrétaire général, pour les deux instances, qu'une place soit réservée pour me permettre de poser à nouveau les problèmes qui sont les nôtres.

Nous sommes, en effet, fatigués d'attendre, las que l'on amuse le tapis et qu'on renvoie aux calendes grecques pour le moins, la demande que nous avons faite.

Le Secrétaire général et le Bureau National le savent et nous soutiennent. Ce soutien doit se manifester avec plus de force encore pour obtenir du Premier ministre la correction d'une erreur qu'il a lui-même commise lorsqu'il était ministre de l'Education nationale, qu'aucun de ses successeurs n'a voulu supprimer ni même réduire et dont les ministres actuels, un an après leur prise de pouvoir, n'ont pas encore vraiment pris la mesure.

Le recours à l'Elysée semble avoir été inopérant, de même que les escarmouches que nous avons livrées. Le moment me paraît venu de passer à la vitesse supérieure et de faire de la non-prise en considération de notre situation, un véritable casus belli.

Autre problème, celui de la participation des retraités à la vie syndicale locale.

Il y a des académies, des départements où cela marche fort bien et j'ai reçu divers témoignages, tant oraux

qu'écrits, qui le confirment.

Mais cela n'est pas général. Les retraités se plaignent, ici ou là, d'être ignorés et de n'avoir pour informations que celles – insuffisantes – qui sont publiées dans notre bulletin mensuel.

Ce sont des syndiqués à part entière et ils ont droit, de la part des responsables locaux, aux informations que ceux-ci reçoivent et qui ne peuvent, toutes, figurer dans le bulletin.

Je demande, une nouvelle fois, à nos responsables – départementaux et académiques – de ne pas l'oublier, de convoquer systématiquement tous les retraités syndiqués aux réunions qu'ils organisent, de les informer de l'évolution des dossiers, que ceux-ci concernent les retraités qu'ils sont mais aussi les actifs qu'ils ont été, et parfois tout récemment, de les utiliser – certains le souhaitent – pour densifier la vie syndicale locale, de les solliciter à chaque fois qu'ils en ont la possibilité.

C'est à ce prix que la grande famille syndicale actifs/retraités pourra être soudeée, efficace et crédible.

Michel CRUCHET

Nuovo dispositivo per l'apprendimento delle lingue straniere nelle scuole elementari

小学校で専門家
に
外国語を学ぶための
新しいシステム。

Nuevas disposiciones para el aprendizaje de los idiomas extranjeros en la enseñanza primaria

Neue Vorrichtung für den Unterricht der Fremdsprachen in der Grundschule

New organisation for teaching foreign languages in primary schools

Nouveau dispositif pour l'apprentissage des langues étrangères à l'école élémentaire

Certainement, mais par des professionnels.

Le ministre adresse aux Recteurs de nouvelles instructions pour l'apprentissage des langues étrangères à l'école élémentaire suivant un processus qui nous est maintenant familier.

Les syndicats ont-ils été consultés pour avis ? Non. Le ministère sait ce qu'il faut faire, il n'a pas besoin pour cela de consulter les représentants des personnels.

Le Conseil Supérieur n'a pas eu non plus à s'exprimer sur le sujet. Madame la ministre avait pourtant indiqué que c'était le lieu d'une discussion large et ouverte sur tout ce qui avait trait à l'Education nationale.

Nous voilà donc en charge d'un nouveau dispositif : l'apprentissage d'une langue étrangère en CM1 et CM2.

Nous avons connu déjà un telle priorité en 1988. " *Conformément aux orientations du Président de la République, j'ai fait de l'enseignement des langues une des priorités de mon action* " écrivait alors le ministre.

Nous avons alors recensé les ressources, suscité l'éla-

laboration de projets, organisé le recrutement et la formation des intervenants, mis en place cet enseignement et oeuvré à son extension.

1995 : changement de cap. Mise en oeuvre de la mesure n°7 du " Nouveau Contrat pour l'Ecole ". Cette mesure prévoit une initiation aux langues vivantes des élèves du CE1 à partir de la rentrée 1995.

Arrière toute. Il nous faut rencontrer les enseignants, les élus, les parents, leur expliquer que le plan précédent était très bien mais que celui-ci est encore meilleur puisque c'est dès 7 ans que les élèves vont bénéficier d'une sensibilisation aux langues étrangères.

Il nous faut conduire les enseignants à s'engager dans ce nouveau dispositif, inciter les élus à équiper les écoles en téléviseurs et magnétoscopes, organiser la formation des enseignants, expliquer aux parents le changement de cap, subir leur mécontentement sur certains sites de cet enseignement en CM1.

Mais le salut n'est-il pas dans les technologies nouvelles, dans les vidéocassettes ? L'heure est à la pédagogie presse-bouton. A quand les cassettes de mathématiques ou d'E.P.S. ?

1998 : retour à la case départ. L'ancien dispositif n'est pas abandonné mais priorité à l'enseignement des langues étrangères à partir du CM1.

C'est vrai que la pédagogie du presse-bouton a ses limites et que 4 ans de vidéocassettes pilotées par les enseignants, dont un nombre important ne maîtrise pas la langue enseignée, cela risque de démotiver à jamais les élèves. C'est vrai qu'il est nécessaire de mettre en place un véritable apprentissage des langues étrangères à l'école élémentaire.

Pour enseigner les mathématiques, il faut connaître les mathématiques mais il faut aussi connaître l'enfant. De plus, des compétences en didactique et en pédagogie sont nécessaires. En un mot, l'enseignement c'est l'affaire des professionnels que sont les enseignants.

Oui à l'enseignement des langues étrangères à l'école élémentaire.

Cela implique d'introduire aux concours de recrutement une épreuve obligatoire de langue, cela implique aussi de mettre en place une formation initiale et continue aux langues étrangères. Mais quels sont les élèves qui maîtrisent parfaitement les langues étrangères ? Ceux qui séjournent régulièrement dans les pays étrangers.

Sans doute faudrait-il se préoccuper d'organiser, de faciliter les échanges individuels afin que les élèves puissent réinvestir régulièrement leurs compétences linguistiques et devenir bilingues ou trilingues.

Il y a là une réflexion d'ensemble à mener, nous y sommes prêts.

Michel LE BOHEC

Paris, le 31 mars 1998

Le Secrétaire Général

à

Madame Ségolène ROYAL
Ministre déléguée
Chargée de l'Enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Recherche & de la Technologie
110, rue de Grenelle 75357 PARIS



Madame la Ministre,

Les instructions adressées aux Recteurs et aux I.A./DSDEN au sujet de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire, les invitent à faire assurer l'encadrement de cet enseignement par les professeurs des écoles, des enseignants du second degré volontaires ou en sous-service, des emplois-jeunes, des locuteurs natifs et des assistants étrangers en présence des instituteurs.

Le SI·EN-FEN émet les plus grandes réserves quant à l'intervention des emplois-jeunes et des locuteurs natifs pour cet enseignement. Il s'agit-là, en effet, de personnes n'ayant aucune qualification pour enseigner. De plus, leurs interventions conduiraient les aides-éducateurs à se substituer aux enseignants.

En conséquence, le SI·EN-FEN demande aux inspecteurs de ne pas contribuer à la mise en place de cet enseignement en CM1 et CM2 par les aides-éducateurs ou des natifs.

Il leur demande aussi de ne pas s'impliquer dans leur sélection, leur formation ou l'organisation de leurs interventions dans les écoles pour cet enseignement.

Le SI·EN-FEN vous demande, par ailleurs, que le nombre de postes mis au concours de recrutement des enseignants de langues étrangères soit abondé de telle façon que les professeurs du secondaire puissent intervenir à l'école élémentaire dans le cadre de leur service.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

République Française

*Ministère de l'Éducation nationale,
de la recherche et de la technologie*

*La Ministre déléguée
chargée de l'Enseignement scolaire*

DIR.CAR.GE.FEN 156

24 AVR. 1998

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la mise en œuvre des instructions adressées récemment aux recteurs et aux inspecteurs d'académie au sujet de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire, en me faisant part de vos interrogations concernant l'intervention des emplois-jeunes ou de locuteurs natifs.

Je tiens à vous rassurer sur ces deux points.

Les instructions précisent en effet que cet enseignement doit reposer sur des personnels linguistes compétents. De plus, lorsqu'il s'agira d'un intervenant autre que le maître de la classe, celui-ci participera à la séance qui sera ainsi placée sous sa responsabilité. Enfin, le texte précise que ces intervenants doivent être agréés par la commission académique d'habilitation et que la contribution des aides éducateurs justifiant d'une compétence en langue se cantonne à une participation au dispositif, notamment dans le cadre d'ateliers linguistiques faisant appel aux technologies de l'information et de la communication.

Je ne doute pas que les inspecteurs de l'éducation nationale auront à cœur de participer à la réussite de ces objectifs, conscients que la capacité à maîtriser les langues étrangères contribuera pour les jeunes générations au renforcement de la fraternité entre les peuples, à la construction européenne et au développement économique de notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rencontre avec M. Oriano, conseiller de Cl. Allègre

À la suite de la prise de position du SI·EN quant à la mise en place de l'enseignement des langues étrangères en Cours Moyen, nous avons reçu une demande d'audience de la part de M. ORIANO, conseiller du ministre.

Nous y avons répondu favorablement et dans les meilleurs délais.

C'est ainsi que le 30 avril Jean-Claude QUEMIN et moi-même avons rencontré M. ORIANO.

Très vite nous étions dans le quiproquo ; M. ORIANO pensait que nous étions de-

mandeurs de cette audience. Il ne semblait pas non plus en connaître l'objet et nous avons dû mettre à sa disposition mon courrier à Madame la ministre et sa réponse afin de l'éclairer.

C'est dans un bureau enfumé que l'entretien s'est déroulé.

Nous avons eu droit, dans ce premier temps, à des menaces ; nous étions des inspecteurs et devions obéir sinon la ministre serait très ferme.

Nous avons eu aussi l'assurance qu'une très large con-

certation avait été conduite sur le sujet avec les syndicats, sans que l'on puisse nous indiquer lesquels.

Faute d'avoir pu nous exprimer lors de la conception du dispositif, nous l'avons fait alors.

Nous avons confirmé notre adhésion à l'enseignement des langues étrangères en C.M., mais aussi notre inquiétude de voir cet enseignement confié à des personnes n'ayant pas compétence pour enseigner. Nous avons découvert incidemment que la rémunération des intervenants non-enseignants n'avait pas été prévue et que, bien entendu, les municipalités devraient

mettre la main à la poche.

Après avoir souligné les risques de dérives, nous avons formulé des propositions constructives sans qu'il soit possible de savoir si elles avaient déjà été envisagées au ministère.

En conclusion, et au-delà de la désinvolture dont M. ORIANO a fait preuve à notre égard, nous pouvons nous inquiéter quant à la connaissance des réalités du fonctionnement du système éducatif que peuvent avoir certains collaborateurs du ministre.

Michel LE BOHEC

De table ronde en table ronde

Table ronde formation continue

La table ronde, présidée par le Recteur Jean-Paul DE GAUDEMAR (Académie de Toulouse), a été ouverte le mardi 24 mars par le ministre de l'Education nationale. Elle traitera de la formation continue des personnels de l'Education nationale et de la formation continue en général.

Claude ALLEGRE a déclaré que la formation continue était sa priorité et a fait part de sa volonté de rompre la fracture formation initiale-formation continue et de permettre à tous les salariés d'effectuer des allers-retours entre le monde du travail et celui de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Pour le ministre de l'Education, la formation doit s'effectuer tout au long de la vie et l'expérience professionnelle doit être reconnue par l'obtention de diplômes. L'unicité des enseignants en formation initiale et en formation continue sera un des outils permettant de changer l'image de la formation continue.

L'ouverture des universités tout au long de l'année devrait permettre une augmentation de l'offre de formation aussi bien pour les salariés des entreprises que pour les personnels du ministère de l'Education nationale. Le ministre a également insisté sur la place importante de la formation professionnelle et technique dans notre pays et le changement complet de vision qu'il souhaite voir se développer. Cette table ronde devra travailler en étroite collaboration avec celle présidée par le recteur MAROIS. Monsieur DE GAUDEMAR a présenté ensuite les objectifs de la table ronde et sa méthodologie.

Jean-Paul ROUX est intervenu au titre de la FEN :

«En ce qui concerne la formation des adultes, l'Etat est garant de l'application de la loi de 1971. Le service public et en particulier l'Education nationale est un des prestataires de la formation continue.

En ce qui concerne les personnels de l'Education nationale, ils sont régis par le statut particulier de la fonction publique. L'Etat en est le patron. Il y a eu un accord triennal signé le 22 février 1996. Un protocole dérivé pour l'Education nationale a été rédigé sous l'ancien gouvernement. Il n'a pas été mis en oeuvre faute de financements. Certes il y a des regroupements car le ministère de l'Education nationale est prestataire de formation pour ses propres personnels mais il sera difficile pour les organisations syndicales d'intervenir à la fois comme prestataires de service et comme usagers de ces mêmes services.

La formation continue des adultes doit bénéficier à tous et toutes pour le développement personnel et pour que chacun trouve sa place dans la société en particulier en accédant à l'emploi. C'est à l'Etat de garantir l'accès à la formation continue en fixant le cadre législatif, en développant le service public. L'Etat est le garant des certifications et des diplômes tout en concevant une certification qui s'ouvre à l'Europe. Il doit contrôler l'utilisation des financements publics.

Quant au service public, il possède de nombreux atouts : tout d'abord la possibilité d'articuler formation continue et

formation initiale dont il est responsable ; la présence de nombreux personnels formés et évalués pédagogiquement et professionnellement ; le bénéfice d'expériences de rescolarisation de jeunes en situation de rejet scolaire (car il est illusoire de croire que ceux-ci vont spontanément s'épanouir dans le statut d'apprentis) ; enfin, l'utilisation des équipements scolaires et du réseau des établissements qui peuvent permettre la formation continue à distance comme le souligne un récent rapport du Conseil économique et social.»

Par ailleurs un calendrier a été arrêté.

Six tables rondes réunies en plénière aborderont les thèmes suivants :

- Etat des lieux, aspects quantitatifs et qualitatifs ;
- Politique de formation continue dans d'autres pays européens ;

- Formation continue et aménagement du territoire ;
- Evaluation des actions de formation continue.

Parallèlement se tiendront les travaux de six groupes sur les thèmes suivants :

- Mise en oeuvre à l'Education nationale de l'accord-cadre fonction publique, sur la formation des salariés de l'Etat ;
- Nouvelle modalité d'organisation de la formation continue des personnels de l'Education nationale ;
- Les formateurs ;
- Meilleure approche de la demande de formation continue des entreprises ;
- La formation tout au long de la vie : diplômes, compétences, acquis professionnels ;
- Partenariats indispensables à la formation continue.

Un premier rapport d'étape des travaux est prévu pour la mi-juillet.

Table ronde enseignement professionnel

Présidée par le Recteur de Rennes M. William MAROIS, la réunion d'ouverture de la table ronde a eu lieu le 9 avril en présence des deux ministres. Elle a pour objet de traiter les questions liées aux formations professionnelles et technologiques de l'Education nationale, aux diplômes, à l'alternance et aux formes de partenariat entre le système éducatif et le monde de l'entreprise.

Au cours de cette première réunion les deux ministres ont fait part de leur volonté de mieux faire connaître la qualité et la réussite des enseignements professionnels. Dans ce cadre, une semaine de l'Enseignement technique et professionnel doit être organisée.

La prochaine table ronde plénière se tiendra à la mi-juin.

D'ici là trois groupes travailleront sur :

- Le partenariat (les lieux de concertation, l'information sur les métiers et les filières, le partenariat sur les formations) ;

- Formation et diplômes (quel premier niveau de qualification professionnelle ? formations de niveau III (BTS-DUT) et professionnalisation, modalités de contrôles et formations professionnelles, formations post diplômes, diplômes et autres modes de certification, validation des acquis, mixage des publics) ;

- L'alternance (l'accueil des jeunes en entreprises, les professionnels et les formations, la participation de l'Education nationale à l'apprentissage, enseignement professionnel et mobilité européenne).

Ces tables rondes sont un premier pas ; il s'agit maintenant de faire en sorte que la réflexion engagée soit suivie d'effets afin que l'enseignement technique et professionnel public puisse retrouver la place qu'il mérite dans notre pays.

Marie-Paule COLLET

La pompe ou le verre d'eau...

240 IEN transformés en IPR-IA (magique !) en 4 ans . Merci monsieur le ministre, nous prenons acte... mais de quoi ? Avons-nous réellement affaire à une amorce de reconnaissance de l'égale dignité des missions d'inspection quels que soient les niveaux auxquels elles s'exercent ? Ou ne serait-ce qu'un os à ronger pour faire taire les bruyants et dangereux agitateurs que pourraient être (ou devenir) les I.E.N. ?

Des orientations claires doivent lever cette ambiguïté :

- la création de spécialités IPR-IA correspondant aux champs d'intervention des actuels IEN ;

- la clarification des conditions de passage du corps des IEN à celui des IPR-IA ;

- l'affirmation d'une volonté ferme de déboucher à court terme sur la création d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

Cette première étape ne coûte rien... si ce n'est du courage politique pour montrer que ce mouvement initial est une pompe qui rétablira les I.E.N. dans leur dû...ou un verre d'eau qui ne suffira pas à calmer leur soif de reconnaissance d'une qualité professionnelle qui n'a, jusqu'alors, jamais été contestée.

Patrick ROUMAGNAC

Pub Casden



Jean LEGRAND

Jean LEGRAND n'est plus, sauf dans notre souvenir.

Né à Rennes le 27 juillet 1922, il est décédé le 7 mars dernier dans cette même ville où il avait achevé sa carrière. Il aurait eu 76 ans cet été.

J'aurais pu le connaître entre 1955 et 1958 alors qu'il était inspecteur à La FLECHE, dans la Sarthe. Mais son arrivée avait coïncidé avec mon départ de cette circonscription où j'étais instituteur. Et nos chemins, pour se croiser, devaient attendre qu'une oeuvre commune " le Guide pédagogique des Jeunes ", réalisée sous l'égide d'André MAREUIL, nous conduise à travailler ensemble à partir de 1962.

Nous sommes, très vite, devenus amis, et nous le sommes restés, 36 ans durant...

Normalien à RENNES de 1939 à 1942 au sein d'une promotion baptisée prophétiquement " En avant ", il devenait maître de cours complémentaire en 1946 et passait avec succès le C.A.I.P. en 1953.

Nommé I.D.E.N. à VALOGNE, dans la Manche, de 1953 à 1955, puis à LA FLECHE pendant trois ans, il se fixa à NANTES pendant quatre années, de 1958 à 1962.

Inspecteur-Professeur à l'Ecole Normale d'AUTEUIL de 1962 à 1967, il devenait Directeur de l'Ecole Normale de VALENCE de 1967 à 1969 avant de terminer sa carrière à RENNES, comme Inspecteur-Professeur, de 1969 à 1982.

Tout au long de sa carrière et au cours de sa retraite, le scientifique qu'il était avait poursuivi des études supérieures qui le conduisaient à soutenir un Doctorat d'Etat en 1984.

Il était Officier des Palmes académiques et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il fut un militant syndical actif, membre du Bureau National du S.N.I.D.E.N. où il exerça les fonctions de Secrétaire National adjoint de 1963 à 1967.

Au-delà de ses mérites professionnels attestés par sa brillante carrière, je garde de lui l'image d'un homme engagé, fidèle à ses convictions et aux valeurs incarnées par l'Ecole publique. Epris de liberté, de justice, il était très attaché à la laïcité et à tout ce qui touchait l'éducation, et cet attachement ne souffrait aucun compromis, quoi qu'il pût lui en coûter.

Que Micheline, son épouse, que ses enfants sachent que sa disparition laisse un grand vide au sein du corps des Inspecteurs. Le SI.EN s'incline devant leur chagrin et joint ses condoléances attristées à toutes celles, très nombreuses je le sais, qu'ils ont déjà reçues.

Michel CRUCHET

Georges OUVRARD

Né en octobre 1919, Georges OUVRARD, inspecteur honoraire à SEDAN, est décédé d'un malaise cardiaque le vendredi 24 octobre 1997. Grande figure du monde ardennais de l'éducation, il a montré durant un quart de siècle des vertus exemplaires d'inspecteur, d'humaniste et de citoyen.

Le style de l'inspecteur, pour autant qu'il fût débonnaire et souriant, encourageant et apaisant lorsque quelque innovation venait troubler les certitudes et la sérénité des maîtres, n'était dépourvu ni de fermeté ni de rigueur. Chacun lui reconnaissait une autorité naturelle, faite de compétence professionnelle, de culture personnelle et de solides qualités de coeur et d'esprit. Aussi était-il respecté et plus encore admiré et aimé.

Les qualités premières de l'homme étaient une inépuisable patience et une inaltérable égalité d'humeur. Un petit sourire amusé se dessinait sur son visage lorsqu'il sentait venir chez les autres quelque poussée d'impatience ou d'agacement. Toujours calme et prêt à tempérer les excès, Georges OUVRARD, dans tout travail d'équipe, savait créer la sérénité propice aux débats. Et quelle immense culture personnelle, quelle finesse littéraire et artistique ! Il était toujours enrichissant de l'entendre reprendre, à l'intention d'un candidat au CAP-CEG, une explication de texte maladroitement ou superficielle. Il était toujours bénéfique de l'accompagner dans la visite d'une exposition ou à l'audition d'un concert car Georges OUVRARD était un mélomane averti et un esthète raffiné.

Le citoyen avait cru devoir s'engager dans la cité et, le temps de deux mandats, était devenu conseiller municipal de SEDAN, puis maire adjoint chargé de la culture et des affaires scolaires où nul mieux que lui n'aurait su et pu identifier, analyser et résoudre un problème. Georges OUVRARD a créé et longtemps animé des cercles d'art dramatique ou musical. Ainsi du groupe des " Trouvères " et du " Cercle Pierre Bayle ". La ville de SEDAN lui doit sa médiathèque et l'amphithéâtre Pierre Mendès-France.

Forts émus de sa disparition, les inspecteurs ardennais ne sauraient oublier ce collègue qui leur a tant apporté.

*Maurice MABILON
Inspecteur honoraire*

Du bon usage du rapport Pair

Chacun a pu prendre connaissance dans le dernier numéro de notre revue syndicale des conclusions du rapport PAIR. Chacun a pu réagir, selon son tempérament, ses convictions, son expérience... ou son humeur.

Satisfaction, espoir... la référence au " corps unique " ?

Lassitude, exaspération... un rapport de plus alors que tant d'urgences nous assaillent quotidiennement ?

Indifférence... " De toute manière tous les rapports, on sait ce qu'ils deviennent ! "

Une certitude : le cheminement de ce rapport ne peut que provoquer l'agacement.

Depuis la création de la commission PAIR, que de mystères autour de ses travaux, que de rumeurs, que de séismes annoncés !

Les dossiers importants, le nôtre en particulier, sont bloqués dans l'attente des propositions de cette commission.

Et pourtant, la récente publication du rapport, plusieurs fois retardée, prend l'allure d'un non-événement !

Le recteur Pair lui-même prévient, lors d'un colloque à Lyon que : " Pour les ministres, les rapports sont comme

les pierres et les tomates... Ils préfèrent les jeter que les recevoir " .

Le ministre pour sa part insiste, ce qui devient rituel, sur le fait que... " le texte n'engage que son auteur " !

Timidité ? Prudence ? Machiavélisme... L'avenir nous le dira.

On se retrouve presque invité à circuler. N'y aurait-il donc rien à voir ?

Elles sont pourtant bien là ces propositions. Que faut-il en penser ?

On voudrait proposer ici quelques réflexions inspirées par la lecture de l'intégralité du rapport.

Une dominante s'impose : la cohérence de l'ensemble. Voilà un modèle de démarche du **projet d'établissement**... à l'échelle du système éducatif français !

- Le rappel des **missions** du système éducatif : une conception de l'Éducation nationale, service public, adaptée aux exigences d'aujourd'hui...

- Suivi d'un **diagnostic** : une analyse de l'état de l'École, forces et faiblesses...

- Dont on dégage " des **principes** pour la réflexion "...

- Qui conduisent à la **proposition** d'" une nouvelle organisation " pour l'enseignement du premier degré, " une

plus grande responsabilité " des établissements scolaires.

Il ne s'agit pas, à ce niveau, d'adhérer ou non au document, mais d'en reconnaître la logique interne... et d'en débattre. C'est une étape, préalable indispensable à mon sens pour adapter nos réactions.

Partageons-nous la conception, affichée dans le rapport, du service public ? Sinon quelle est la nôtre ? Quel bilan dressons-nous de la situation actuelle de l'École ?

Nos prises de position, s'appuyant sur notre analyse initiale, prendront alors tout leur poids.

À l'inverse, réagir au coup par coup, en ignorant la cohérence du nouveau fonctionnement proposé, risque de nous conduire à des contradictions ou à l'inefficacité.

En cette période marquée par la complexité des dossiers, la gravité des remises en cause, les contradictions des attentes vis-à-vis du système éducatif, n'y a-t-il pas là un outil de réflexion qu'il serait dommage de négliger ?

Ce rapport, dut-il subir le sort de bien d'autres, acceptons le défi qu'il représente.

Confrontons notre cohérence à la sienne. Nous serons alors en bonne position pour afficher nos choix, avan-

cer nos propres propositions, formuler éventuellement des mises en garde, car une grande vigilance s'impose.

Je ne relèverai qu'un exemple. Sans mauvais jeu de mots, ni procès d'intention, le recteur Pair mise entièrement, avec un a priori des plus optimistes, sur ses pairs... les recteurs. Pourquoi pas si, comme il le propose, ces responsables de haut niveau acceptent vraiment " une formation ", une " évaluation " sur la base " d'une lettre de mission " et " considèrent leurs collaborateurs... comme des responsables plutôt que comme des subordonnés " ?

En conclusion, reconnaissons-le : quel déphasage entre la réalité de notre quotidien professionnel et l'ambition des perspectives ouvertes !

À chacun d'entre nous de prendre position pour contribuer à la synthèse, dans le cadre syndical, indispensable à l'orientation de nos futures actions.

Pour cela, il faut lire le rapport Pair, mais surtout le lire dans son intégralité.

Jean BILAK

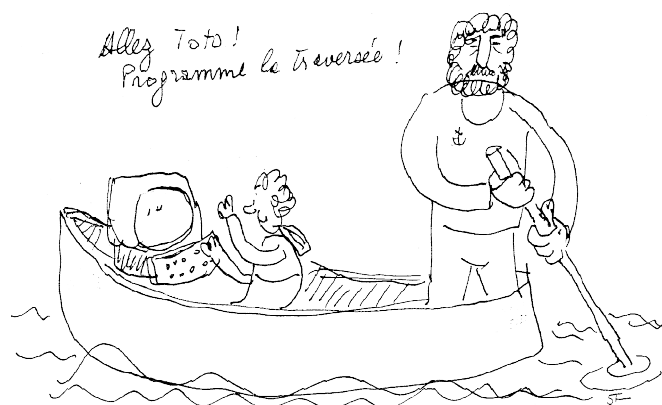
Dernière minute

Premières mises en oeuvre du rapport Pair ?

Premières mesures annoncées à la conférence des Recteurs de début mai pour mise en oeuvre en janvier 1999 :

- les IA-DSDEN deviendraient vice-recteurs avec compétence de la maternelle au lycée ;
- mise en place des bassins à la tête desquels serait placé un administrateur civil, un IEN, un IA ou un CASU ;
- une filière complète de ressources humaines serait mise en place à chaque niveau ;
- redistribution des moyens entre rectorats, inspections académiques et bassins ;

La décision de mise en oeuvre des propositions du rapport Pair serait donc déjà prise alors que les partenaires n'ont pas encore pu s'exprimer.



Du bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication

Comment vivez-vous au quotidien dans votre académie ?

Voici les résultats d'une enquête très pertinente effectuée par nos collègues Jean-Marc Bolinet et Bernard De Gunten sur l'organisation des IEN-ET dans 19 académies. Les résultats sont surprenants.

Au moment où le rapport Pair préconise un seul corps d'inspecteurs, il importe que tous les IEN et tous les IPR-IA prennent des initiatives sur le terrain pour assurer ensemble la cohésion de nos missions.

Fonctionnement des corps d'inspection : les IEN-ET

La commission Enseignement technique compte, parmi tant d'autres, une sous-commission qui s'est penchée sur le fonctionnement actuel (décembre 1997) des corps d'inspection. Des questionnaires ont été adressés aux collègues. Sur 20 envois, 19 réponses nous sont parvenues.

Elles nous livrent une image de nos relations avec les DAET, les recteurs, l'administration rectoriale... sur laquelle nous vous invitons à vous attarder quelques instants.

Dans 7 académies, il semble bien que nous en soyons restés au bon vieux principe de l'IPET, personnage tout puissant, même si le sigle a changé, le rôle aussi. Ailleurs, on s'organise différemment, on cherche, on innove, on trouve (?) des solutions.

Beaucoup de manières de fonctionner dans les académies où un coordinateur est élu par ses pairs. Bien des échos -divergents parfois- qui nous laissent quelque peu sceptiques ; même si dans ces académies, l'enseignement professionnel n'est pas en perte de vitesse comme certains voudraient le faire croire...

On peut se demander si l'élection d'un coordinateur est souhaitable ou non. Comment faut-il l'appeler ? La reconnaissance de notre fonction passe-t-elle par cette démarche ?

Si l'on demande officiellement la nomination, la reconnaissance d'un coordinateur des IEN-E.T., faut-il étendre ce mode de fonctionnement aux IEN 1er degré, aux IEN-I.O. ? Qu'en pensent nos collègues ?

Rêvons un peu... Quelle serait la place d'un coordinateur des IEN dans l'organigramme du rectorat ?

Nous attendons, dans les prochains bulletins, de pouvoir publier les réactions des collègues. Il nous paraît indispensable d'ouvrir ce dossier et d'y consacrer une large place.

Jean-Marc BOLINET
(Aix-Marseille)
Bernard De GUNTEN
(Montpellier)

Enquête sur le fonctionnement des IEN-ET

Nombre de réponses : 19 (sur 20 académies sollicitées)

Existe-t-il un DAET ?	OUI : 17	NON : 2
Existe-t-il un DAFPIC ?	OUI : 2	NON : 17
Existe-t-il un correspondant des IEN ?	OUI : 12	NON : 7

Le correspondant des IEN :

- participe aux réunions des conseillers du recteur	OUI : 9	NON : 3
- est nommé par le recteur	OUI : 1	NON : 11
- est désigné par les IEN	OUI : 10	NON : 1

Les réunions des IEN :

- fréquence mensuelle (10), bimestrielle (1), trimestrielle (1)
- ordre du jour fixé par le correspondant et les IEN (6)
le correspondant seul (3)
les IEN (3)

La coordination DAET / correspondant :

- réunions régulières (1)
- réunions informelles (1)
- réunions - sans précision - (4)
- réunions particulières - DAET, doyen IPR-IA, conseiller IA - (1)
- réunions des IEN - le DAET peut être invité - (1)

La coordination recteur / correspondant :

- réunion, contact (7)
- pas de coordination (3)
- pas de réponse (2)

Remarques

Les réponses au questionnaire étaient suivies parfois de quelques remarques.

Des académies où le fonctionnement du corps d'inspection gardait trace de l'antique époque de l'IPET nous sont parvenues des remarques parfois acerbes ou désabusées, ainsi :

«Le DAET décide seul et l'ensemble des IEN, comme de bons moutons, dit "amen" (...) Je pense que la situation est confortable pour tout le monde. Chacun poursuit ses ambitions (...) Chacun va-

que dans son coin et laisse le champ libre au DAET»

«Ici les IEN sont des Florentins sans faconde et gavés d'arrière-pensées»

Mais, sous d'autres latitudes, les échos sont très différents :

«C'est parce que nous tenons à la reconnaissance de notre indépendance d'organisation que nous n'avons pas repris ce terme de *doyen* qui entre dans la hiérarchie selon les textes. Notre organisation est indépendante mais nous ne sommes pas en profession libérale, nous nous atta-

chons à rendre compte et à répondre aux besoins du Recteur dans l'intérêt de la cohérence académique»

«Notre volonté d'autonomie oblige le DAET à se positionner clairement comme conseiller du Recteur et non plus comme chef des IEN. Ce qui nécessite des ajustements.»

Les positions actuelles n'ont cependant pas été faciles à définir :

«Il a été évoqué la possibilité d'élire un Doyen des IEN. Mais le sujet n'a pas fait l'unanimité quant à son rôle, ses missions, sa position par rapport au DAFPIC et aux autres IEN, au Recteur. Cependant, je crois qu'il est absolument nécessaire qu'un coordonnateur soit élu par ses pairs. Le DAFPIC s'est érigé en supé-

rieur hiérarchique et fait totalement écran entre le Recteur et les IEN concernant notamment les relations avec la Région ou avec les autres partenaires de l'Institution.»

La mise en place d'un coordonnateur des IEN demande parfois beaucoup de patience :

«Il a fallu au moins deux ans avant que notre coordonnateur soit véritablement reconnu. Mais, maintenant, nous fonctionnons en toute autonomie.»

De-ci, de là, des situations que d'aucuns trouveraient envisageables :

«Depuis 1992 les IEN sont constitués en service : S.I.E.N. avec un coordonnateur élu par les IEN. Le Ser-

vice des IEN constitue un véritable service avec ses frais de téléphone, de photocopies, etc...

Notre coordonnateur a le même rôle que le coordonnateur des IPR. Il représente les IEN dans toutes les instances et dans toutes les réunions.»

Parmi les raisons qui poussent à l'élection d'un coordonnateur, on peut citer celle-ci :

«Actuellement il semble qu'une crise d'identité des IEN-ET se fasse jour. Place et reconnaissance de leur rôle vis-à-vis de l'administration, des services rectoraux et surtout du Recteur dans l'impulsion et la mise en œuvre d'une politique éducative. Mais également identité "enseignement technique" par rapport aux différents corps

d'IEN.»

Les IEN étant gens responsables et cohérents, nous terminons par cette remarque qui pourrait être un préambule :

«Il serait bon d'étudier une sorte de "cahier des charges" d'un IEN coordonnateur pour harmoniser les cadres d'intervention et limites de leurs rôles et missions. Ce pourrait être un bon sujet de réflexion pour les réunions syndicales régionales et un sujet national.»

Pub Nathan

Concours de recrutement IEN - Session 1998

INFORMATION ET ORIENTATION

1 - BOLLOTTE Daniel
1 - GRESSIER Marie-Paule
3 - SAUZEDE Jean-Paul
4 - LEMARCHAND Françoise
5 - GUINGESTRE-PACHOT Marie-Claude
6 - BIDOT-JAROMIJ Hélène
7 - DURANTE Annie
8 - ROUZIC Raymonde
9 - ROSIER Fernand

REIMS
LILLE
LYON
PARIS
CAEN
REIMS
CRETEIL
RENNES
TOULOUSE

ECONOMIE ET GESTION

1 - DIRY Jean-Charles
2 - PUIGDEMONT Gérard
3 - THOMAS Daniel
4 - PINEL-THEVARD Françoise
5 - MENANT Dominique
6 - VIBERT-TOURNIER Yvonne

DIJON
ORLEANS-TOURS
AMIENS
AMIENS
POITIERS
GRENOBLE

SCIENCES BIOLOGIQUES ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES

1 - MORVAN Joëlle
2 - PIERRE Nicole

CAEN
CRETEIL

SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

1 - FELICITE Christian
2 - SOLIGNAC Marc
3 - BERGHEAUD Jean-Pierre
4 - COUPERT Gisèle
5 - BRETENIERE Joël
6 - PROSPER Dominique
7 - VELA BERNARDELLI Marie-José
8 - LEFAUX Frédéric
9 - TRICOIRE Yvon
10 - POJOLAT Claude
11 - GUERY André
12 - DELORMEL Jacques
13 - TRIPLET Serge
14 - RANGUIS Lucien
15 - LEGRAND Francis
16 - ALLAMAND Alain
17 - MAITREHENRI Daniel

CLERMONT-FD
VERSAILLES
CRETEIL
VERSAILLES
CRETEIL
ORLEANS-TOURS
VERSAILLES
ROUEN
NANTES
CLERMONT-FD
NANCY-METZ
VERSAILLES
NICE
AIX-MARSEILLE
CRETEIL
ROUEN
TOULOUSE

LETTRES

1 - VAUCHER-CAMUZEUX Brigitte
2 - VAAST Pierre

REIMS
LILLE

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

1 - PERIE-DOUSSANTOUSSE Noëlle
1 - GACHET Pierre-François
1 - REGNIER Hervé
4 - BERNARD BERNARDET Henri
4 - GUILLERY Michel
4 - JAVERLHAC Serge
4 - LEVEQUE Bertrand
4 - ROUSSET Fabienne
4 - VILLEROT Jean
10 - BLACHE Pierre
10 - CALUEBA Serge
10 - LANGRADE COSSET Florence
10 - ROQUES-ESTEVE Marie-Ange
10 - MONSAURET Michel
10 - SCHOBEL Brice
10 - VANGHEVAERE-STEEN Raymonde
10 - MOULAT-VIGIER Anne-Marie
18 - TAUDI- BARRERE Isabelle
18 - HEBRARD-BLETON Marie-Christine
18 - BONVARLET Philippe
18 - BOYER Dominique
18 - CABUS Chantal
18 - CAYRE Patrice
18 - MISERY-CHANGEUX Françoise
18 - BUILLARD-CHURIE Claude
18 - BONNEVIE-DEFRANCE Agnès
18 - FONTAINE Patrick
18 - GONNET Michel
18 - CHOUVET-GUDET Françoise
18 - LEDUC Jean-Louis
18 - LE MERCIER Frédéric
18 - BRARE-MADOUX Marylène
18 - MOULIN Michel
18 - PALENCIANO Pierre
18 - COTTY-QUEFFELEC Françoise
18 - GIEN-ROBE Annette
37 - BETTON Christine
37 - TALLEUX-BLIN Nicole
37 - BOUSQUET Gilles
37 - BOVYN Olivier
37 - COUTURIER-DELBUT Maryse
37 - DETCHART Frédéric
37 - DEVIDAL Michel
37 - JHIGAI-DINARQUE Annick Marie
37 - DUPONT Erik
37 - MERCIER-FAGLIN Martine
37 - WIHLIDAL-FEUCHT Liliane
37 - CRESPIH-HIREL Marie-Annick
37 - HUQUET Daniel
37 - KOKOT Henri
37 - LE THANH Sabrina
37 - MITTET Philippe
37 - MOREL Daniel
37 - MORGANO Christian
37 - NACRY Alain
37 - NIQUET Pascale
37 - PILLUT Gérard
37 - ROQUES Pierre
37 - TALAMONI Annie
37 - TOUAHMIA Karim
37 - VAILLAT Michèle
37 - VINKLER Jean-Marc

VERSAILLES
VERSAILLES
ORLEANS-TOURS
GRENOBLE
RENNES
CRETEIL
LIMOGES
DIJON
LYON
AIX-MARSEILLE
MONTPELLIER
CRETEIL
BORDEAUX
LILLE
STRASBOURG
RENNES
VERSAILLES
BORDEAUX
CRETEIL
VERSAILLES
REUNION
NANCY
TOULOUSE
BESANCON
POLYNESIE
NANTES
VERSAILLES
REIMS
MARTINIQUE
NANTES
CRETEIL
AMIENS
PARIS
PARIS
RENNES
DIJON
AIX-MARSEILLE
VERSAILLES
TOULOUSE
RENNES
CLERMONT-FD
TOULOUSE
BESANCON
PARIS
CAEN
REIMS
STRASBOURG
ORLEANS-TOURS
CRETEIL
VERSAILLES
TOULOUSE
CRETEIL
LILLE
AIX-MARSEILLE
AIX-MARSEILLE
REIMS
DIJON
TOULOUSE
CRETEIL
CLERMONT-FD
BESANCON
NANCY-METZ